





Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Réunion publique

Commune de Nancy Quartier Centre Ville

18 Mai 2018









- 1. Calendrier de la procédure
- 2. Retour sur la première phase de la concertation publique
- 3. Qu'est-ce que le PADD?
- 4. Le projet commun pour les 15 prochaines années (à l'horizon 2035)









Les grandes étapes du PLUi HD de la Métropole



PHASES TECHNIQUES ET POLITIQUES

PHASE ADMINISTRATIVE

LANCEMENT

Définition de l'organisation de la gouvernance et des modalités de concertation.

DIAGNOSTIC

Analyse du territoire et définition des enjeux.

PROJET POLITIQUE

Élaboration du PADD et débat sur ses orientations générales.

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Élaboration des OAP, du règlement et du zonage.

ARRÊT

Bilan de la concertation

APPROBATION

Consultation des PPA et Enquête Publique

Élaboration des volets habitat et déplacements





Les grandes étapes du PLUi HD de la Métropole



PHASES TECHNIQUES ET POLITIQUES

PHASE ADMINISTRATIVE

LANCEMENT

DIAGNOSTIC

PROJET POLITIQUE

TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

ARRÊT

APPROBATION

Définition de l'organisation de la gouvernance et des modalités de concertation.

Analyse du territoire et définition des enjeux.

Élaboration du PADD et débat sur ses orientations générales.

Élaboration des OAP, du règlement et du zonage.

Bilan de la concertation

Consultation des PPA et Enquête Publique

Co-élaboration du PADD depuis l'automne 2017

- Travaux collectifs et partenariaux à travers les réunions publiques et les ateliers de co-production
- Défis du PLUi HD
- Défis du projet métropolitain











Restitution du 1^{er} cycle de concertation



Les ateliers de coproduction :

3 ateliers d'une demi journée → Une soirée de restitution suivie d'une conférence d'expert

Environ 120 personnes sur l'ensemble des 3 journées, représentant 59 organismes différents







LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DES ATELIERS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PADD

- 1. Structurer la Métropole en s'appuyant sur l'armature verte et bleue
- 2. Renforcer la convivialité de la Métropole avec des aménagements orientés sur l'identité métropolitaine et le bien-être
- 3. Favoriser le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine
- 4. Prévoir un urbanisme temporaire de transition pour une Métropole en mutation
- 5. Développer l'agriculture urbaine
- 6. Accompagner le report modal et la multimodalité avec un schéma de cohérence des mobilités



Restitution du 1^{er} cycle de concertation





Environ 1000 participants 400 cartes produites par les habitants



Réunion du 24 janvier 2018 à Nancy

- Projection d'un film pédagogique sur le PLUi HD
- Présentation de la démarche, du diagnostic et des enjeux
- 2 temps de coproduction de 15-20 min sur les « enjeux environnementaux » et la « ville de proximités » à l'échelle de la métropole et à l'échelle de la commune
- 2 questionnaires sur la ville des proximités et le cadre de vie & la convivialité des espaces urbains





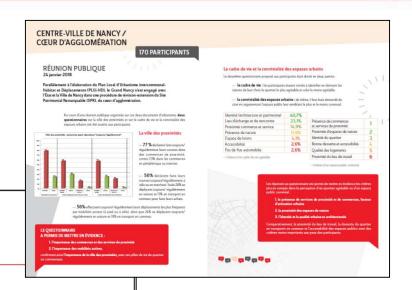
Restitution du 1^{er} cycle de concertation



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY



+ Foire aux Questions



Ateliers de co-production Synthèse

Mars 2017

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

métropole GrandNancy



urbanité(s)

Diffusion des supports:

- Site internet du PLUi HD : http://plui.grandnancy.eu

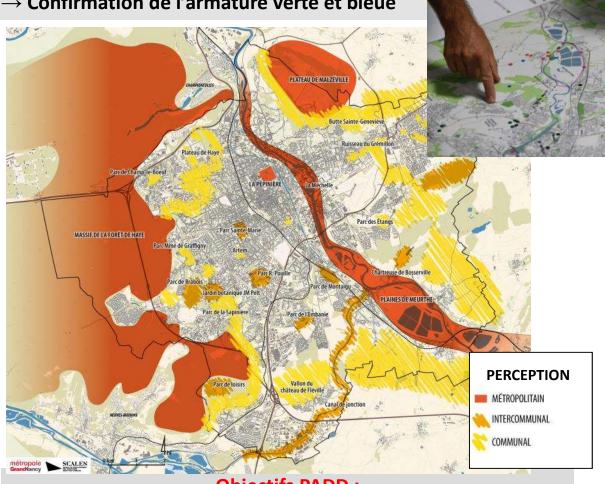


1er ATELIER \rightarrow Confirmation de l'armature verte et bleue

- 4 espaces fortement prisés par tous les métropolitains: la forêt de Haye, le Parc de la Pépinière, la vallée de la Meurthe et le plateau de Malzéville)
- Des espaces prisés par les habitants de plusieurs communes : le jardin Botanique Jean-Marie PELT, la chartreuse de Bosserville, le canal de Jonction,...
- <u>Des lieux d'intérêt plus communal</u>: les coteaux, les espaces agricoles,...

→ SUITE DONNEE DANS LE PLUI HD

- Prise en compte dans le PADD
- Restitution sous forme de cartes d'agglomération et par commune illustrant les secteurs préservés ou les points sensibles



Objectifs PADD:

- 160 Ha de zone à urbaniser reclassés en zones naturelles ou agricoles
 2/3 ou 60% du développement en renouvellement urbain
 85 % des logements à moins de 5 min d'un parc ou espace naturel

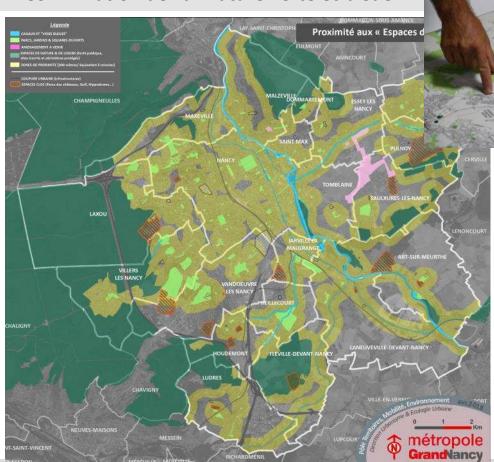


1er ATELIER → Confirmation de l'armature verte et bleue

- 4 espaces fortement prisés par tous les métropolitains: la forêt de Haye, le Parc de la Pépinière, la vallée de la Meurthe et le plateau de Malzéville)
- Des espaces prisés par les habitants de plusieurs communes : le jardin Botanique Jean-Marie PELT, la chartreuse de Bosserville, le canal de Jonction,...
- <u>Des lieux d'intérêt plus communal</u>: les coteaux, les espaces agricoles,...

→ SUITE DONNEE DANS LE PLUI HD

- Prise en compte dans le PADD
- Restitution sous forme de cartes d'agglomération et par commune illustrant les secteurs préservés ou les points sensibles



Objectifs PADD:

- 160 Ha de zone à urbaniser reclassés en zones naturelles ou agricoles
 2/3 ou 60% du développement en renouvellement urbain
 85 % des logements à moins de 5 min d'un parc ou espace naturel



2ème ATELIER → Confirmation de l'armature urbaine d'agglomération et de proximité

- -Décorrélation forte entre lieu d'habitation et lieu de travail, à l'inverse des plus grandes métropoles
- -Corrélation forte entre lieu d'habitation et lieux de commerces et loisirs = Potentiel pour renforcer la ville des proximités
- -Confirmation des déplacements internes à la métropole (90% des déplacements des habitants du Grand Nancy à l'intérieur de la métropole Source EMD 2014)

→ SUITE DONNEE DANS LE PLUI HD

- -Prise en compte dans le PADD
- -Restitution sous forme de cartes d'agglomération et commune illustrant les polarités et la localisation des secteurs de développement résidentiel et économique

Chiffres clés:

80% de la population est à moins de 350 m d'un pôle de proximité 98 % des logements sont situés à moins de 400m d'un arrêt de TC









Ville de Nancy / Cœur d'agglomération :

ville des proximités, cadre de vie & convivialité des espaces urbains

Confirmation de la ville des proximités :

- Importance de préserver le tissu des commerces et des services de proximité
- Importance des mobilités actives pour les déplacements les plus fréquents et pour faire les courses

La perception d'un quartier agréable ou d'un espace public convivial, à travers :

- 1. la présence de services de proximité et de commerces, facteur d'animation urbaine
- 2. la proximité des espaces de nature
- 3. l'identité et la qualité urbaine et architecturale

Comparativement, la proximité du lieu de travail, la desserte du quartier en transports en commun et l'accessibilité des espaces publics sont des critères moins importants aux yeux des participants.













Qu'est-ce que le PADD?



- Constitue la ligne directrice du PLUi HD avec une réflexion prospective
- Exprime une vision stratégique portée par la Métropole pour les 15 ans à venir
- Définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement du projet territorial
- Est un outil pour la mise en œuvre des politiques publiques

Conformément au code de l'urbanisme

- Le PADD n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme
- Les orientations du PADD trouvent leur traduction réglementaire et opposable dans le règlement, le zonage et les OAP



Qu'est-ce que le PADD?

Des thèmes et des enjeux qui touchent au cadre de vie et au quotidien de tous



LOGEMENTS POUR TOUS LUTTE CONTRE LA VACANCE RECONQUÊTE DES FRICHES **NOUVEAUX QUARTIERS**



AND THE THE PER DUR ABLEMENT LETTER BUTTON TO THE PER DUR ABLEMENT PER DUR ABLEMENT PER DUR ABLEMENT PER DUR ABLEMENT PER DUR BUTTON TO THE PER DUR BUTTON T



ÉQUIPEMENTS SERVICES COMMERCES

SCOLAIRE / SANTÉ / CULTURE / TOURISME COMMERCE DE PROXIMITÉ ZONES COMMERCIALES



DÉCARBONNÉEE





ENVIRONNEMENT

BIODIVERSITÉ FORET / PAYSAGES NATURE EN VILLE EAU / RISQUES NATURELS



ZONES ÉCONOMIQUES INNOVATION / INDUSTRIES AGRICULTURE / SYLVICULTURE





ÉNERGIE

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ÉNERGIES RENOUVELABLES CHANGEMENT CLIMATIQUE DÉCHETS CCALEN



Qu'est-ce que le PADD?



Un débat obligatoire sur les orientations générales du PADD en conseils municipaux puis en conseil métropolitain

Article L153-12 du Code de l'urbanisme:

« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »









Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Une écriture guidée par

- -Les défis du PLUi HD de la Métropole
- -Les **défis du projet métropolitain**, et notamment les défis de l'audace, du bien-être et des liens
- -Les **travaux collectifs et partenariaux** qui ont été menés avec la population lors des réunions publiques et avec les partenaires, acteurs locaux, territoires voisins, etc. lors des ateliers de coproduction.

Le **PADD s'inscrit dans la continuité des grandes actions** menées en matière d'habitat, de mobilités / déplacements, d'environnement tout en proposant de **nouveaux objectifs à atteindre**.





OFFRIR UN NOUVEL ÉLAN À L'ATTRACTIVITÉ ET AU RAYONNEMENT

CONFORTER UNE MÉTROPOLE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

S'ENGAGER POUR UNE MÉTROPOLE CONVIVIALE ET VERTUEUSE





Offrir un nouvel élan à l'attractivité et au rayonnement

L'enjeu

S'appuyer sur les atouts et ressources de la Métropole, son histoire et sa géographie pour renforcer son attractivité

Les orientations

Renforcer l'attractivité de la Métropole et poursuivre son développement

Conforter le rôle majeur du cœur d'agglomération





Conforter le rôle majeur du cœur d'agglomération



Poursuivre la valorisation économique et commerciale

Consolider l'offre commerciale



Développer et promouvoir des produits singuliers

- Maintenir et promouvoir une singularité commerciale
- Accompagner les enjeux de restructuration commerciale
- Valoriser l'offre commerciale à la faveur de parcours et de services innovants
- Ajuster les politiques de stationnement et de livraison
- Maintenir et développer des activités de services contributives à la qualité de vie (ex : profession libérale de santé)
- Accueillir de nouvelles activités tertiaires dans une logique de mixité fonctionnelle
- Accompagner les mutations des grandes fonctions administratives



Conforter le rôle majeur du cœur d'agglomération



Reconquérir une qualité résidentielle

Développer une offre

qualitative





- Développer une offre résidentielle singulière et de qualité

(Ex: Grands logements, logements sociaux sur certains quartiers)

(Ex: Des surfaces communes pour les nouveaux usages)

(Ex: Des cœurs d'îlots curetés avec plus de nature en ville)

 Rendre habitable les surfaces inoccupées pour accueillir des familles

(ex : au-dessus des commerces)

- Mieux appréhender la performance énergétique du bâti ancien



Conforter le rôle majeur du cœur d'agglomération



Améliorer la convivialité des espaces publics



- Anticiper et accompagner de nouvelles formes de mobilité
- Développer et qualifier une approche globale de l'aménagement des espaces publics avec le développement et la valorisation de la « nature en ville » et la mise en valeur de l'eau dans la ville
- Mieux partager l'espace public pour développer la convivialité et l'attractivité du cœur d'agglomération : penser la place des modes actifs et la juste place de la voiture



Conforter une métropole du bien vivre ensemble

L'enjeu

Répondre au besoin de bien être, du vivre ensemble...

Les orientations

Encourager la ville des proximités

Promouvoir la qualité d'habiter pour tous

Accompagner l'évolution des mobilités





S'engager pour une métropole conviviale et vertueuse

L'enjeu

Répondre aux grands défis environnementaux

Santé, ressources, biodiversité ...

Les orientations

Aménager une métropole nature

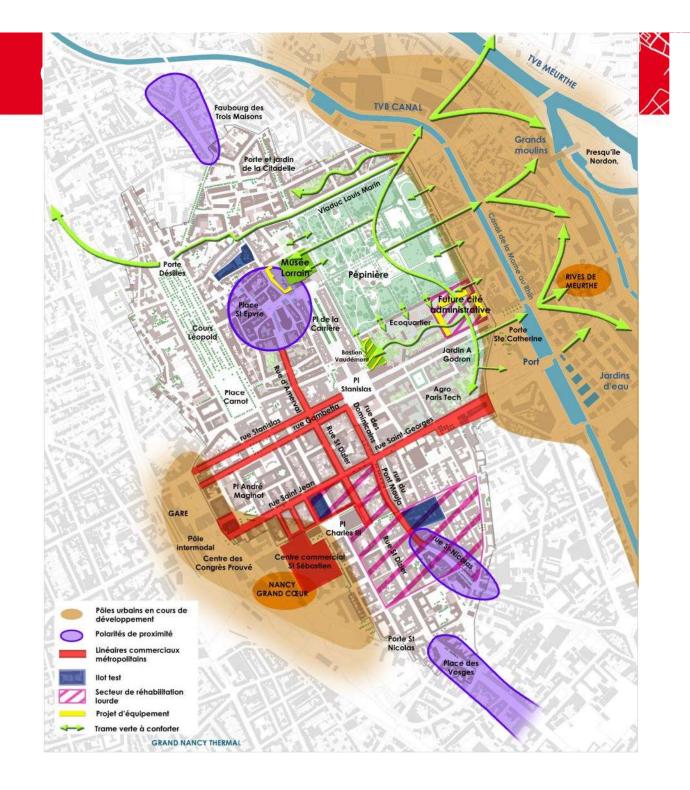
Promouvoir la qualité urbaine

Encourager la sobriété foncière et énergétique

Gérer les déchets









Les modalités de concertation

Délibération du 3 juillet 2015 du Conseil du Grand Nancy Arrêté préfectoral du 7 décembre 2011



Comment pouvez-vous être informé des procédures et des travaux en cours ?



- http://plui.grandnancy.eu : site internet dédié au PLUi du Grand Nancy
- http://sitepatrimonialremarquable.grandnancy.eu : page dédiée au P.S.M.V.
- Plaquettes de concertation
- Presse locale
- Bulletins municipaux
- Grand Nancy Actu
- Panneaux d'exposition en mairie et au siège de la Métropole au second semestre 2018
- Rendez-vous à l'automne 2018 pour poursuivre la concertation sur le Cœur d'agglomération

- ...

Comment pouvez-vous participer?

- PLUi : Un registre de concertation en commune et à la métropole
- PSMV : Un registre de concertation en commune, à la métropole et à la Préfecture
- Réunions publiques
- Site internet PLUI HD et PSMV







CLÔTURE DES ÉCHANGES